



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE COATICOOK  
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 658  
CONCERNANT LES NUISANCES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS  
ANTÉRIEURS**

Veillez prendre note que le règlement intitulé « Règlement no. 658 concernant les nuisances et abrogeant les règlements antérieurs » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 4 avril 2022 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

DONNÉ À WATERVILLE, ce 7 avril 2022.

---

Nathalie Isabelle  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 7 avril 2022 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

---

Directrice générale et greffière-trésorière

